

Hors-série
LA MÈCHE

LE SUPPLÉMENT HORS-SÉRIE DE LA CGT INTÉRIM

La Mèche # 11 | mai 2019



**JOURNÉES ROUGES
DES INTÉRIMAIRES EN COLÈRE**



LA LUTTE CONTINUE



LA GRÈVE MAINTENANT !



SOMMAIRE



→ pages 4,5

GILETS JAUNES

Populisme petit-bourgeois et révolte sociale



→ pages 6,7

EN ATTENDANT MACRON...

Reportage à Châtelleraut

JOURNÉES ROUGES DES INTÉRIMAIRES EN COLÈRE



→ pages 8,9

COUP D'ENVOI À RENAULT CLÉON

→ page 10

LE GOÛT ACIDE DES DONUTS DE LA PRÉCARITÉ

Action à Reims



→ page 11

ITW DE MOHAMED EL MECHACHTI,

Secrétaire général de la CGT Randstadt



→ pages 12,13

L'EMPLOI PRÉCAIRE S'ENRACINE À PSA SOCHAUX

→ page 14

« PEPA » : 98 % DES INTÉRIMAIRES N'Y AURONT PAS DROIT



→ page 15

MANPOWER : LA DIRECTION INFIDÈLE À SA PAROLE



→ page 16

VICTOIRE DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS À BOBIGNY

ÉDITO |



Si nous voulons vivre de notre travail, nous devons lutter pour cela !

Depuis 50 ans, le travail temporaire est un des outils mis en place par le patronat et les gouvernements successifs pour s'attaquer aux structures sociales du monde du travail. Cette mutation du mode d'organisation du travail en France, en Europe et dans le monde précarise l'emploi, flexibilise et fragilise les salariés à outrance. Des millions de travailleurs se retrouvent ainsi à la merci et aux ordres des employeurs.

Les salariés intérimaires sont parmi les premières victimes de cette exploitation : conditions de travail dégradées amenant des conséquences dramatiques en termes de santé et de sécurité au travail ; discrimination et inégalités de traitement inacceptables au niveau des salaires avec une baisse constante du pouvoir d'achat ; contrats de mission à la semaine, voire à la journée ou à la vacation horaire. Les intérimaires sont devenus les tâcherons du XXI^e siècle. Depuis des décennies, la CGT Intérim lutte pied à pied contre ces injustices, développe et porte des revendications pour améliorer le sort des salariés intérimaires.

Un grand nombre de travailleurs précarisés a revêtu un gilet jaune. Ils ont porté leurs revendications, très souvent les mêmes que celles défendues par la CGT. Mais comment défendre la justice sociale, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail ? Comment retrouver le chemin du progrès social si les slogans et les actions ne s'attaquent pas aux principaux responsables de cette surexploitation subie par les salariés et les travailleurs précaires ?

Le rôle de la CGT Intérim a donc été, ces dernières semaines, d'organiser cette colère légitime et de la porter dans les ateliers, les entrepôts, sur les chantiers, dans les bureaux, là où la force de travail est exploitée, mais jamais payée à sa juste valeur en termes de salaires, là où les travailleurs sont exploités dans des conditions inacceptables, là où le mode d'organisation du travail stable est détruit petit-à-petit, là où le collectif de travail est atomisé, là où les salariés sont abîmés, cassés, brisés, tués sur l'autel du capital et des profits. C'est dans les entreprises et face aux patrons que les revendications doivent être portées, et les luttes organisées. Gagner ces revendications en laissant le patronat dans l'impunité et en ne s'adressant qu'au pouvoir complice est illusoire.

Au moins 98 % des deux millions et demi d'intérimaires ne toucheront pas la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat. Une injustice de plus qui fait déborder le vase de la colère. Vous êtes très nombreux à rejoindre la CGT, excédés par cette nouvelle inégalité de traitement, qui en rappelle tant d'autres.

Depuis 10 semaines, les « Journées Rouges des intérimaires en colère » vous ont permis de vous exprimer. Vous avez été plus de 10000 à soutenir les revendications de la CGT Intérim en signant notre pétition. La réussite de cette première phase nous encourage à aller plus loin.

La satisfaction de nos revendications – l'augmentation des salaires, l'embauche en CDI dans les entreprises, l'amélioration de nos conditions de travail et de nos droits à la santé et à la sécurité... – passe par l'arrêt de la production et par la grève. C'est là notre rapport de force et notre moyen d'action le plus efficace ! C'est la perspective que nous devons construire. Des salariés intérimaires se sont mis en grève ces dernières semaines et ont gagné en une journée une prime de 600 €... alors pourquoi pas vous ?

C'est vous salariés intérimaires, qui détenez les clefs du progrès social. À vous de construire le rapport de force qui vous permettra de gagner. La grève vous appartient. À vous d'en décider l'objectif, le début, les revendications et la forme. Vous pourrez toujours compter sur la CGT Intérim pour être à vos côtés.

Philippe Tixier,
Secrétaire Général de la CGT Intérim.

Bulletin de syndicalisation à retourner à :

CGT Intérim - Case 460 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil CEDEX
Tel : 01 55 82 89 80 - Fax : 01 55 82 89 79 - Courriel : interim@cgt.fr
www.interim.cgt.fr - [cgtinterim](https://twitter.com/cgtinterim) - [cgtinterim](https://www.facebook.com/cgtinterim)



Parce que c'est ensemble que nous sommes plus forts, je me syndique

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Portable : Courriel :

Entreprise de travail temporaire : Localité de l'agence :

Signature

La cotisation syndicale mensuelle est de 1% du salaire net, avec un minimum de 10€. Vous pouvez payer par prélèvement ou par chèque à l'ordre de la CGT Intérim. 66% du montant de vos cotisations sont déductibles de vos impôts sur les revenus. Si vous n'êtes pas imposable, vous avez le droit à un crédit d'impôts, le Trésor Public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations. Dès réception de votre règlement, vous recevrez votre carte d'adhérent et de la documentation concernant vos droits dans l'intérim.

LA MÈCHE HORS SÉRIE N°11
SUPPLÉMENT À LA MÈCHE N°45
CONCEPTION ÉDITORIALE ET RÉALISATION
PHOTOSOCIALE
CONTACT@PHOTOSOCIALE.COM

TEXTES
BERNARD RONDEAU, ANNA ROSSI / PHOTOSOCIALE

PHOTOS
TIPIHAINE LANVIN, BERNARD RONDEAU, ALLAOUA SAYAD / PHOTOSOCIALE,
MAQUETTE
ERIC LAVEDRINE

IMPRIMÉ EN FRANCE PAR CICÉRO & PIXELS

CGT INTÉRIM • 263, RUE DE PARIS • CASE 460 • 93514 MONTREUIL CEDEX
TÉL. 01 55 82 89 80 • FAX 01 55 82 89 79
SITE: WWW.INTERIM.CGT.FR • E-MAIL: INTERIM@CGT.FR
LA MÈCHE • HORS SÉRIE N°11 • CPPAP 0919 S 05871 • ISSN 2427-6944X
DIRECTEUR DE PUBLICATION : PHILIPPE TIXIER

PHOTO
SOCIALE

Crit et Synergie : leaders hexagonaux de l'intérim, de la cupidité et de l'injustice sociale

Respectivement 4^e et 5^e au classement des entreprises de travail temporaire en France, Crit et Synergie ont la particularité d'avoir un actionariat familial majoritaire. Leurs fondateurs et leurs familles cultivent sans bruit leur fortune sur les terres de la précarisation de l'emploi et de l'injustice sociale.

Chez Crit, une nouvelle fois, les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) de janvier 2019 n'auront débouché sur aucune augmentation de salaire pour les salariés permanents : juste une prime CICE pour eux, qui ne coûte rien à l'entreprise puisqu'elle est payée avec l'argent des contribuables, prime refusée aux intérimaires depuis cinq ans alors qu'ils sont à l'origine de 90 % du CICE versé à Crit par l'État. La direction de Crit privilégie toujours les actionnaires de l'entreprise au détriment des salariés, refusant toute amélioration pour les salariés intérimaires : pas de prime de fin d'année, pas de congés ou de primes spécifiques liés à l'ancienneté, pas de prime de vacances, rien !

Même radinerie chez Synergie

Chez Synergie, c'est la même sauce antisociale. Son PDG Daniel Augereau se félicite dans le rapport annuel 2017, de l'augmentation du chiffre d'affaires en France de 11,4 %, d'une trésorerie excédentaire de 154 millions d'€ (+ 42 M € en 2017) et d'un bénéfice après impôt de 71,3 M €. En « remerciements de leur fidélité », les actionnaires de l'entreprise se voient octroyer, par le Conseil d'Administration, 19,5 millions d'€ de dividendes en juin 2018. Mais pas un mot pour les salariés de Synergie et rien pour eux. Ils sont pourtant les créateurs de ces richesses. Entre 2013 et 2018, les salariés permanents de Synergie se seront vus refuser toute

augmentation générale de salaires, perdant près de 8 % de pouvoir d'achat.

Les grands gagnants sont toujours les actionnaires et les dirigeants

De 2014 à 2018, Synergie aura donc versé près de 66 millions d'€ de dividendes aux actionnaires. Le principal d'entre eux, fondateur du groupe Synergie, Henri Vaney Barande, détenant avec sa famille 69,5 % du capital, aura touché en 2018 près de 14 millions d'€ de dividendes et aura vu sa fortune grimper de 154 à 850 millions d'€ en cinq ans (109^e fortune de France selon le magazine Challenges). Quant aux cinq principaux dirigeants du groupe, ils ne sont pas à plaindre non plus, cumulant 1,56 millions d'€ de rémunération annuelle en 2017, plus de 20 % par rapport à 2016.

Même scandale chez Crit : les dividendes versés aux actionnaires de Crit en 2018 galopent, au rythme des chevaux de course de Claude Guedj, le patron du groupe Crit, qui voit sa fortune atteindre des sommets. Lui et sa famille font la course avec les Barande au concours des plus grandes fortunes de France (125^e). La sienne connaît la même ascension vertigineuse, passant de 143 M € à 750 M € en cinq ans. Un retard de 100 briques qui doit cependant titiller le propriétaire du haras Saint-Martin du Chêne, dans le Calvados, bien décidé à rattraper au trot son concurrent hexagonal. La famille Guedj, propriétaire

du groupe Crit à 74 % se sera versé, en 2018, 36,5 millions d'€ de dividendes, de quoi acheter de l'avoine bio pour leurs 80 canassons et quelques Ferrari supplémentaires pour remplir leur parking.

Une course à l'enrichissement qui fait des dégâts

Cette course à l'enrichissement des « champions » français de l'intérim se fait sur la surexploitation des salariés intérimaires et permanents des deux entreprises et sur la précarisation de leurs familles. Car si le versement de ces dizaines de millions d'€ de dividendes est légal, il n'en reste pas moins totalement inacceptable, surtout quand ces mêmes actionnaires n'ont même plus à payer l'ISF.

CICE : Barande et Guedj peuvent remercier Macron

En 2012, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est créé. Ce cadeau fiscal consenti aux entreprises par François Hollande sur une idée « lumineuse » d'Emmanuel Macron, dénoncé par la CGT va faire les choux gras des deux compères français de l'intérim.

En cinq ans, Crit et Synergie vont se voir rembourser par l'État 6 % de la masse salariale sous forme de crédits, d'impôts, soit environ 200 millions d'€ chacune, une énorme masse d'argent qui ne servira jamais à augmenter les salaires, financer des investissements ou améliorer la formation professionnelle. Le CICE touché en 2018 par Crit et Synergie aurait pu, par exemple, financer intégralement une prime exceptionnelle de 1200 € pour donner une bouffée d'oxygène au pouvoir d'achat de tous les salariés intérimaires et permanents des deux entreprises. Le choix de Messieurs Barande et Guedj a été radicalement opposé. Avec le plus profond mépris pour leurs salariés et un cynisme à faire vomir, tout l'argent du CICE a été accaparé par ces deux rapaces.

Plus grave, Macron a transformé durablement le CICE depuis janvier 2019, en exonération de cotisations sociales. Ce seront donc, au niveau national, 20 milliards d'€ de salaire brut en moins pour les salariés, qui ne financeront plus notre système de santé et de retraites, et qui iront tout droit dans les poches des actionnaires. Un nouveau jackpot pour les patrons de l'intérim et une nouvelle perte sèche pour les salariés et leurs familles. ■

Élections au CSE de Crit

**Du 03 au 29 Mai 2019,
tous ensemble, votons CGT !**

Les salariés intérimaires et permanents sont appelés à voter pour le 1^{er} tour des élections professionnelles chez Crit. Celui-ci permet de définir la représentativité de chaque organisation syndicale et sa capacité à agir concrètement sur les accords d'entreprise. Il permet aussi aux salariés intérimaires et permanents de choisir leurs élus au Comité Social et Économique (CSE) qui les représenteront face à la direction pendant 4 ans.

Ce vote secret est l'occasion démocratique d'exprimer sa colère face aux injustices sociales chez Crit, de défendre ses droits et de donner de la force aux revendications de la CGT pour qu'elles aboutissent. ■

Voter CGT, c'est dire OUI à notre système de protection sociale. C'est dire OUI à l'augmentation de nos salaires. C'est dire OUI au progrès social.

« Aux élections professionnelles 2019 chez CRIT, nous votons CGT ! »



**SALARIÉ-E-S INTÉRIMAIRES :
REFUSONS CE MONDE PRÉCAIRE !**

- Augmentation de nos salaires (SMIC à 1800€ brut)
- Prime de transport de 150€ par mois
- Augmentation des IFM (indemnités de Fin de Mission)
- Amélioration des conditions de travail

LE PROGRÈS SOCIAL se construit avec la CGT



Gilets jaunes : populisme petit-bourgeois et révolte sociale

Apparus en octobre 2018, les « gilets jaunes », au fil des « actes », des manifestations et des semaines se sont répandus en France. Mais quel est le véritable visage de cette révolte ? Et quel rôle jouent les salariés, les retraités et leurs organisations syndicales dans cette période inédite ? Décryptage et point de vue.

À partir du 17 novembre 2018, les gilets jaunes rassemblent plusieurs dizaines de milliers de personnes, qui s'organisent autour des blocages de routes, de ronds-points et de zones commerçantes. Au départ, cette mobilisation, initiée par des travailleurs indépendants (profession libérale, artisans, autoentrepreneurs, etc.) et des petits patrons, a pour motivation le rejet de l'augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques, la fameuse TICPE. Pour beaucoup, électeurs de Macron aux élections présidentielles, ils se sont crus « premiers de cordée » et se sentent trahis par leur champion. Bien vite, cette petite-bourgeoisie va être rejointe sur les ronds-points par tous les « déclassés » du néolibéralisme, victimes d'années de politiques d'austérité et de régression sociale – retraités, salariés précaires, chômeurs, femmes élevant seules leurs enfants – et d'autres revendications fiscales et sociales vont envahir les ronds-points.

Un mouvement socialement composite

Tous les observateurs ont souligné le caractère socialement composite des gilets jaunes. On trouve parmi eux des salariés souvent précarisés, ouvriers, employés du secteur public ou privé, actifs ou retraités ; et la classe petite-bourgeoise : des indépendants, autoentrepreneurs, artisans, commerçants, petits patrons. Dans tout ensemble composite, un des éléments est dominant et exerce l'hégémonie intellectuelle et politique, imposant aux autres sa vision du monde, ses objectifs, ses moyens d'action et ses conceptions en matière d'organisation. En l'occurrence, au sein des gilets jaunes, c'est manifestement la petite-bourgeoisie qui joue ce rôle dominant et qui donne son caractère à l'ensemble de la mobilisation.

Les gilets jaunes choisissent Macron et l'État comme interlocuteurs et la petite-bourgeoisie impose ses vues en matière de revendications : moins de taxes, d'impôts, de cotisations

Comme son nom l'indique, la petite-bourgeoisie n'a pas d'employeurs ; au contraire, elle intègre dans ses rangs des petits patrons et des gens qui travaillent « à leur compte ». Naturellement, ils vont se tourner vers l'État, unique supérieur (l'Administration) et donc unique interlocuteur à leurs yeux. Ou plus encore, vers le chef (de l'État), rendu comptable et responsable de tout. Celui-ci, depuis son élection, s'étant arrogé un pouvoir « jupitérien » pour ne pas dire bonapartiste, a, à maintes reprises, défendu une conception monarchique du pouvoir, utilisant pour cela la constitution de la V^e République, qualifiée par le passé de « coup d'État permanent ». En ne s'adressant qu'à lui, en faisant mine de croire que tout dépend de lui, les gilets jaunes lui donnent d'une certaine façon raison, et le confirment dans son statut de chef suprême.

Cette hégémonie se manifeste également dans les formes d'action privilégiées par les gilets jaunes : barrages filtrants, blocages des zones commerciales, péages gratuits, violences devant les préfectures : on reconnaît là les méthodes utilisées depuis bien longtemps par les syndicats agricoles, les poujadistes, eux aussi animés par des



petits producteurs indépendants. À la différence de la grève, ces méthodes ne visent pas le capital et ne remettent pas en cause l'exploitation de l'homme par l'homme.

Enfin, les petits patrons et les indépendants imposent leurs vues en matière d'organisation. Refus de tout mode de représentation et de délégation pour négocier : tous les gilets jaunes se considèrent comme de soi-disant égaux, c'est donc aux médias au service du capital de désigner des porte-parole qui suscitent aussitôt la méfiance et le désaveu. L'individualisme, qui forge l'idéologie petite-bourgeoise, aboutit ici au refus de s'organiser, ce qui limite grandement l'efficacité de l'action en termes de résultat et qui constitue en fait sa faiblesse majeure.

L'entreprise sanctuarisée, les patrons et les bailleurs épargnés

La grande majorité des troupes des gilets jaunes, au bout de quelques semaines, est constituée par des travailleurs pauvres, intérimaires, chômeurs, CDD, familles monoparentales, et des retraités qui voient leur pouvoir d'achat s'étioler depuis 2008. Bien sûr, l'État et son chef sont responsables de cette précarité grandissante, les contre-réformes de Macron s'attaquant particulièrement aux personnes les plus vulnérables. Cette présence massive de salariés ou d'ex-salariés va rapidement influencer sur le contenu des revendications et va éclairer crûment la détérioration du pouvoir d'achat. Certes, cette détérioration du pouvoir d'achat et ce sentiment de déclassement des travailleurs et de leurs familles sont le résultat d'années de politiques néolibérales – précarisation de l'emploi, chômage de masse, abandon des territoires, destruction des services publics sans cesse remis en question – les gouvernements successifs quelle que soit leur couleur politique

organisent un recul social sans précédent avec, comme point d'orgue, les lois Macron qui dérèglement encore plus l'organisation du travail et les attaques incessantes sur les retraites, sur les minimas sociaux et sur les mécanismes assurantiels et collectifs de solidarité comme l'assurance chômage. Normal donc de demander des comptes au chef et au gouvernement. Mais en allant plus loin, qui dirige ? Quels sont les grands gagnants de ces politiques néolibérales ? La réponse est vite trouvée au vu des cadeaux fiscaux financés par des économies sur le social et des dividendes records versés par les entreprises :



le patronat, les actionnaires et les banques avec le remboursement de la soi-disant dette. Mais ceux-ci, au bout de plusieurs mois d'actions et de manifestations, sont toujours épargnés par les slogans et les pancartes des gilets jaunes.

Pourtant l'entreprise est, dans la société capitaliste, le lieu par excellence de création des inégalités sociales et de l'exploitation, puisque c'est là que s'accomplit l'extorsion de la plus-value du travail. Or, l'organisation de l'exploitation comme l'entreprise ne sont pas mises en cause, tout se passe comme si cette dernière constituait un domaine sanctuarisé que chacun s'interdit d'évoquer. De même, dans la société capitaliste, ce sont en dernier ressort les patrons qui fixent et versent les salaires. Lorsque ceux-ci sont jugés insuffisants, c'est donc aux employeurs que doivent être présentées les revendications d'augmentation des salaires. Rien de tel chez les gilets jaunes : l'État est sollicité, jamais les employeurs, et l'augmentation du pouvoir d'achat revendiquée par les gilets jaunes passe obligatoirement par une baisse des taxes (beaucoup confondant taxes et cotisations sociales, donc salaire socialisé), une augmentation des minimas sociaux, toujours versés par l'État, ou l'attribution d'une prime que le président Macron s'empresse de défiscaliser et de désocialiser : il s'agit dans les faits de mieux partager la misère, pas d'aller chercher l'argent là où il est !

Même tendance pour l'augmentation du SMIC, qui est de la responsabilité du gouvernement : Macron a bien précisé que cette augmentation de 100 € ne coûterait rien aux patrons, et de fait c'est le cas, cette augmentation n'étant en rien une augmentation du salaire minimum, mais un truchement par le jeu de l'augmentation de la prime d'activité d'une part et de la baisse des cotisations sociales d'autre part. Non seulement le salaire minimum n'est pas augmenté, mais les patrons n'auront rien à verser de plus : sur cette « mise à l'abri » des employeurs, il y a donc une sorte d'accord tacite entre les gilets jaunes et le président de la République incarnant le système.

Cette perte de pouvoir d'achat tient aussi largement des dépenses dites contraintes, en particulier celles consacrées au logement, qui croissent plus vite que les rémunérations. Or les bailleurs – qui bénéficient d'une augmentation constante et substantielle des loyers et de leurs revenus – ne sont, eux non plus, jamais mis en cause. Personne n'a d'ailleurs évoqué la possibilité d'un encadrement des loyers et d'un moratoire de leur augmentation, qui donnerait un bol d'oxygène à de nombreuses familles, sans parler de la réquisition des millions de mètres carrés laissés vacants pour favoriser la spéculation.

Les gilets jaunes antisyndicaux ?

Autre constatation : la défiance vis-à-vis de tous les corps constitués confondus dans la même réprobation. Cette suspicion vise non seulement les partis politiques, la représentation nationale, mais aussi les associations et surtout les syndicats, dont le rôle social est pourtant essentiel. Apparaît ici un autre accord tacite entre les gilets jaunes et Macron : leur commune allergie au mouvement ouvrier organisé.

Dès le début, les gilets jaunes sont dominés par la petite-bourgeoisie. Du point de vue de l'histoire, cette composante de la société française s'inscrit dans la postérité du général Boulanger (fin du XIX^e siècle), du mouvement poujadiste des années 1950 et du Cid-Unati de Gérard Nicoud des années 1970, des bonnets rouges plus récemment, pour ne citer que ces quatre exemples. L'un des caractères communs à ces mouvements est son aversion pour les organisations ouvrières, de salariés aujourd'hui, leurs intérêts de classe s'opposant à ceux de la masse des salariés. Quand les artisans professions libérales, commerçants et petits patrons demandent moins de taxes, d'impôts, mais pas moins de TVA qu'ils récupèrent, ils affaiblissent le pouvoir d'intervention par la solidarité et le renforcement des services publics de l'État sur le traitement du déclassé d'une grande partie de la population. L'éruption de dizaines de milliers de salariés et de retraités fait surgir les revendications que la CGT développe et porte depuis de nombreuses années. Cette contradiction, vécue sur la plupart des blocages, obligera Macron et son gouvernement à suspendre les contre-réformes sociales et à lâcher un minimum de lest pour les salariés, tout en épargnant toujours les entreprises et leurs actionnaires.



Quelle attitude doivent adopter les militants syndicaux ?

Les gilets jaunes ne sauraient pourtant être réduits à ces tendances antidémocratiques, antisyndicales et populistes, voire fascistes, si l'on s'en tient à certains propos xénophobes et racistes entendus sur les ronds-points, ou aux thèses complotistes développées sur les réseaux sociaux.

Il faut analyser cette révolte de la petite-bourgeoisie comme un indicateur, il ne faut pas partager l'enthousiasme béat qui s'est emparé de plusieurs figures politiques de la gauche : les gilets jaunes ne sont pas l'aube d'un nouvel âge révolutionnaire ni l'avant-garde du prolétariat, ils n'assurent en rien le retour des politiques de progrès social.

Pendant, les militants syndicaux ne peuvent être qu'interpellés par les récits de beaucoup de gilets jaunes, habitués à vivre dans une extrême précarité, loin des organisations syndicales dont le rôle est pourtant de défendre leurs intérêts. Cette défiance de ces travailleurs envers les syndicats s'explique en partie par l'existence de déserts syndicaux dans les TPE, les PME et les territoires désindustrialisés qui ont vu la disparition des forces syndicales en même temps de celle des usines. Le patronat y est aussi pour beaucoup, maniant le double langage depuis des décennies, qui consiste à regretter l'absence de syndicats forts dans les entreprises, et qui dans le même temps réprime les militants syndicaux. Mais paradoxalement, cette révolte des gilets jaunes, qui se dit apolitique et rejette la présence des syndicats, a permis à beaucoup de découvrir la réalité de l'action collective, l'efficacité de la fraternité et de la solidarité, valeurs fondamentales du mouvement syndical, et à penser en termes d'intérêts de classe. Ce changement de ton est, sur beaucoup de blocages, à mettre au crédit des militants de la CGT, qui n'ont pas hésité à aller sur les ronds-points, et à se « coltiner » souvent avec succès, les éléments les plus réactionnaires des gilets jaunes. De même, dans les manifestations hebdomadaires du samedi, des militants de la CGT, voire des structures locales ou départementales, ont participé et participé aux défilés, sans que la présence des gilets rouges ne suscite un rejet de la part des gilets jaunes. Ainsi, sont portées ensemble certaines revendications liées aux injustices sociales et fiscales comme l'exigence du rétablissement de l'ISF ou l'augmentation des retraites.

Il est donc erroné de courir derrière le mouvement des gilets jaunes, de même que de rejeter ceux qui les portent : sous le gilet jaune, il y a souvent le travailleur, l'exploité. Dans ce contexte de mobilisation, le rôle de l'organisation syndicale, c'est de travailler à sa décantation, d'apporter du contenu syndical de classe, d'écouter les revendications, d'organiser ces millions de travailleurs précaires et de ramener la colère, la révolte légitime des bloqueurs et des manifestants, là où l'exploitation et les inégalités sociales prennent source : l'entreprise. C'est par la grève que l'on peut gagner. ■

En attendant Macron...

Depuis 20 ans, les usines de l'agglomération de Châtelleraut ferment les unes après les autres. Les emplois en CDI ont disparu, laissant place aux petits boulots, aux missions d'intérim et aux minimas sociaux. La dernière trouvaille des élus locaux est de miser sur le passé et de transformer le patrimoine industriel en un Disneyland manufacturier pour attirer les touristes. En attendant les visiteurs, une partie de la population de Châtelleraut a revêtu le gilet jaune le 17 novembre 2018 et bloque plusieurs stations essence de supermarchés depuis 3 semaines. Ce soir, le président Macron doit parler pour tenter d'endiguer cette révolte.



Piquet de l'Intermarché sud à Châtelleraut

À une centaine de mètres de l'immense centre commercial d'Auchan, de jeunes gens s'affairent à décharger un camion de palettes pour alimenter le brasero. Parmi eux, Sébastien, qui vient tous les jours en scooter « soutenir tous les gens et les retraités pour qui ça ne se passe pas bien ». Intérimaire dans le commerce, Manpower et Proman lui confient des missions « trop courtes, souvent moins d'une semaine » pour Sébastien qui confie ne pas être bien comme ça : « J'attends que ça s'arrange et que le président prenne ce soir des décisions. Revenir sur les mesures contre les retraités d'abord. Et puis augmenter le SMIC ».

Indispensable d'assurer une présence CGT sur les piquets des gilets jaunes

La conversation s'engage autour des braseros encore fumants d'une nuit froide de blocage. Patrice Villeret est un « jeune » retraité des Fonderies du Poitou, mais un « vieux » routier du mouvement social. Chaque jour, il fait le tour des cinq piquets de blocage mis en place par les gilets jaunes sur les ronds-points et les centres commerciaux. Pour le militant, il est indispensable d'assurer une présence CGT sur les piquets pour ne pas laisser le champ libre à l'extrême droite : « Les camarades qui disent qu'on ne peut pas discuter avec les gilets jaunes, c'est des conneries. Tu n'es pas obligé de parler aux fachos, mais tous ces gens, ces salariés précaires

qui n'ont pas l'occasion de rencontrer des militants CGT, c'est le moment de leur parler. Ici, j'ai retrouvé des ouvriers que je connais. Et quand on prend la parole, la discussion, elle va plus sur les salaires, les services publics et les retraites que sur les immigrés ou les taxes que paye l'artisan. La grande majorité qui tient ce blocage, ce sont des prolos, des ouvriers des usines du coin et des salariés de la zone commerciale. »

C'est vrai que Sébastien, pourtant intérimaire depuis deux ans, n'a jamais entendu parler des revendications de la CGT Intérim. Il est d'accord à 100 % pour exiger une prime de transport à 150 € pour tous les intérimaires : « Ça nous soulagerait, on fait souvent 50 bornes par jour pour aller en mission ». Quant au SMIC à 1 800 € brut, c'est pour lui « le minimum » pour vivre correctement.

Des difficultés sociales qui ne peuvent rester sans réponses

Un minimum que Maryline, 38 ans, est bien loin d'atteindre. Au chômage depuis plusieurs mois, elle a rejoint le piquet parce qu'elle n'en peut plus de survivre avec sa fille avec 800 € par mois : « Quand on vit seule avec un enfant, on ne s'en sort pas. Ma fille de 9 ans a de la viande dans son assiette, mais moi non, je me contente de l'accompagnement. J'en suis au point d'acheter des yaourts que pour elle ». Maryline ne souhaite pas faire dans le misérabilisme, mais, au passage d'une phrase, la réalité cruelle s'exprime : « Avec le père de ma fille, on fait la garde alternée. Alors quand elle est avec moi, je fais des courses pour elle, et la semaine où je ne l'ai pas, je ne fais pas de courses et je reste chez moi pour ne rien dépenser. Au prix du gasoil, je fais très attention à mes déplacements. Ce n'est pas une vie ».



Patrice Villeret, militant CGT des Fonderies du Poitou, en conversation avec des gilets jaunes sur le piquet d'Auchan



Maryline, gilet jaune

Une vie brisée par les conditions de travail infligées aux intérimaires

La vie de Maryline a basculé après une mission d'intérim dans l'usine d'Aigle, le fabricant de vêtements : « Les intérimaires sont traités comme des chiens. Pendant 18 mois, j'ai "tiré" le caoutchouc chez Aigle. Ils m'ont laissé toujours au même poste, le plus dur, et ça m'a bousillé les bras ». Après, elle a retrouvé du travail dans un pressing, mais ses bras meurtris n'ont pas supporté. Aujourd'hui, Maryline fait un dossier avec Pôle Emploi pour faire reconnaître sa maladie professionnelle et « avoir juste droit à une formation pour apprendre un boulot compatible avec ma santé ». En attendant, elle a rejoint les gilets jaunes, révoltée par sa vie et celle de ses proches : « Pour les retraités c'est pareil, je connais des petites mamies dans mon quartier qui mangent une soupe et une clémentine parce qu'elles ne peuvent pas se payer plus. Franchement, c'est misérable. Je vois ma grand-mère, elle ne peut même pas s'acheter un manteau pour l'hiver, c'est nous, ses petits-enfants, qui le lui payons ». Elle non plus n'a jamais entendu parler des revendications de la CGT. Bien sûr qu'elle soutient l'idée d'une augmentation des allocations chômage et des salaires : « Si j'avais avec ma fille 200 ou 300 € de plus par mois, ça irait tout de suite mieux. Ma fille, elle ne part jamais en vacances, on ne peut pas se le permettre. Avec 300 € de plus, on pourrait se payer 15 jours de vacances. »

Le soutien de la CGT fait débat

Alors, comment rester immobiles face aux difficultés de vie de Maryline et d'une majorité de gilets jaunes ? Cette révolte est réelle et juste. Que faire ? S'engager ou pas auprès d'eux ? À l'Union Locale CGT de Châtellerault, ces questions font débat, comme dans toute la CGT depuis 3 semaines. Les revendications exprimées par les gilets jaunes, pour beaucoup de camarades, ne sont pas à la hauteur, voire antinomiques avec celles de la CGT. Pour un camarade, l'exigence de la baisse des « charges sociales » fait le miel de Macron ; impossible pour lui de soutenir un mouvement qui veut casser le financement du système social. Pour un autre, le refus de voir les syndicalistes s'exprimer avec leurs drapeaux sur les ronds-points est rédhitoire : « c'est un mouvement antisyndical, qui se dit apolitique, mais qui est surtout facho ». Mais pour Patrice Villeret, la présence de l'extrême droite est l'une des raisons qui obligent les militants de la CGT à intervenir : « Pour l'instant, l'extrême droite est silencieuse sur les points de blocage, on ne les voit pas, mais on sait qu'ils sont là. Ils commencent à se rassembler, c'est une répétition générale, ils affûtent leurs armes. » Un camarade plus jeune acquiesce : « C'est pour cela qu'on a fait l'erreur, dès le départ de ne pas y aller, la CGT aurait dû être sur les ronds-points au premier jour des blocages ».

Faire changer les slogans sur les pancartes

Thierry est délégué CGT chez Magnetti. Lui a tranché très vite le débat et s'est engagé avec son épouse dès le premier samedi sur le piquet de blocage de la station essence d'Intermarché sud. Thierry est lui aussi consterné par certaines revendications, mais il a décidé de ne rien lâcher et de faire de la pédagogie : « Oui, ils parlent des "charges" sociales comme d'un sac de ciment qu'on devrait soulever. Mais sur mon piquet, je leur explique que ce sont des cotisations sociales qui ouvrent des droits : si tu perds ton job, ça va te servir à toucher des indemnités chômage ; quand tu seras à la retraite, tu toucheras une pension ; quand tu es malade, il y a la sécu et tu peux te faire soigner. Quand on est sur les ronds-points, on peut expliquer tout ça et faire changer les slogans sur les pancartes. » Un discours syndical qui a eu de l'effet lorsque les gilets jaunes d'Intermarché sud ont rédigé la synthèse de leurs revendications. Le SMIC à 1800 € et une meilleure répartition des richesses prônent en tête de liste. L'investissement de Thierry ne s'arrête pas aux revendications : « Je rentre du boulot vers 14 h, je mets la cocotte minute en route et je fais la soupe. Les gens le savent maintenant. Ce que tu leur apportes à manger, ils ne le sortent pas de leur porte-monnaie. C'est tendu de chez tendu pour beaucoup ».

Des revendications multiples difficiles à synthétiser

Vers 18 heures, les gilets jaunes se rassemblent autour de Mélanie, une mère au foyer devenue porte-parole à Intermarché sud. C'est elle qui a lancé la mobilisation à Châtellerault : « J'ai lancé la première manifestation sur les réseaux sociaux. On a bloqué la ville à 3000 et on a fait fermer tous les supermarchés. Aujourd'hui, je suis référente de ce piquet, on fait des réunions pour être cohérents. Mais il y a des différences de positionnements ». Pas facile en effet de synthétiser les revendications d'un commerçant comme Mickaël qui demande une baisse des cotisations du RSI, de Nathalie, intérimaire chez Manpower qui vient de finir sa mission aux Fonderies du Poitou et qui souhaiterait faire une nouvelle formation pour enfin trouver un « vrai boulot » en CDI ou d'Islamhedime, animateur vacataire à la patinoire pour 630 € par mois, qui confond

tout et pense que Macron devrait prendre exemple sur le général de Gaulle qui, selon lui, « savait être à l'écoute son peuple ». Mais autour du feu de palettes et de la soupe de Thierry, les revendications de la CGT font écho aux difficultés de chacun et même Mickaël le commerçant, reconnaît que la fermeture des usines et la baisse du pouvoir d'achat sont les premières causes de la baisse de ses ventes et de ses difficultés.

4 € par jour pour vivre

En fait, tous ont conscience que la désindustrialisation de l'agglomération de Châtellerault et la fermeture des usines a plongé la population dans des problèmes sociaux dramatiques. Le président d'une épicerie sociale et solidaire en fait l'amer constat : « Par rapport à l'année dernière, nous avons 41 % d'inscrits en plus. C'est quasiment pour la moitié des femmes seules avec des enfants qui subissent la crise de plein fouet. La plupart n'ont plus rien du tout et sont, de fait, bénéficiaires. J'ai inscrit un couple de retraités jeudi dernier, qui avait, après avoir payé ce qui est obligatoire, 135 € pour faire le mois, soit 4 € par jour ».

Beaucoup se rappellent les fermetures des usines de confection et de métallurgie, et plus récemment, celle de New Fabris, mais peu se remémorent les slogans qui mettaient en cause les véritables coupables de cette saignée de l'emploi : les patrons et les actionnaires. La mémoire politique, les mots d'ordre et la notion d'appartenir à cette classe ouvrière qui faisait la richesse de la ville, se sont estompés au fil de deux décennies de petits boulots, de missions d'intérim et de mirages de l'auto-entrepreneuriat. Et la CGT qui reste présente et très active dans les entreprises encore ouvertes n'a pas pu accompagner tous ces travailleurs condamnés à errer dans une employabilité flexibilisée à outrance. Rien d'étonnant donc que le patronat soit bien à l'abri, dans l'angle mort des critiques, et que ces travailleurs et cette population, précarisés à l'extrême, se retournent contre celui qui leur a fait croire qu'avec lui, la vie serait plus facile. Alors, en attendant le discours de Macron, la solidarité et la bienveillance réchauffent les cœurs, et la petite troupe chante et danse autour de la pompe à essence, catalyseur de cette mobilisation. ■



Thierry, délégué CGT chez Magnetti Châtellerault apporte la soupe sur le piquet d'Intermarché sud



Chronique des « Journées Rouges des intérimaires en Colère »

« Journées rouges » à Renault Douai

« Tant que la colère qui s'exprime ne passe pas la porte des usines, tant que celle-ci n'impacte pas la production, aucune mesure sociale sérieuse ne pourra être gagnée. L'heure est maintenant à l'action dans les entreprises ». Ce constat résume l'expression des militants de la CGT Intérim réunis début janvier à Montreuil. S'appuyant sur l'effervescence des dernières semaines, la CGT Intérim décide d'aller au devant des deux millions et demi d'intérimaires pour exiger avec eux l'augmentation des salaires, l'égalité de traitement et l'embauche immédiate en CDI dans les grandes entreprises.

REPORTAGE

Coup d'envoi des « Journées Rouges des intérimaires » à Renault Cléon

L'action devant les portes de l'usine Renault à Cléon, qui marquait le coup d'envoi des « Journées Rouges des intérimaires en colère », le 7 février dernier, a connu un réel succès, comme les initiatives organisées le même jour à l'usine Valeo d'Amiens et chez Iveco à Annonay.



Occupation de l'agence d'intérim Crit à Cléon

Les enceintes, installées sur la camionnette de la CGT Renault Cléon, déversent leur flot de musique rock, entrecoupé d'appels signalant la présence des camarades de la CGT Intérim. Devant les tourniquets qui avalent les ouvriers avec des cliquetis de mâchoires métalliques, beaucoup d'intérimaires se pressent autour de la petite table de camping installée par les militants. Vite fait, ils lisent le texte de la pétition, opinent de la tête, signent et repartent d'un pas pressé, le tract à la main, vers la bouche en fer de l'usine. Pas question de perdre une seconde : d'ici une demi-heure, ils remplaceront leurs collègues du matin dans les ateliers ou sur les chaînes de montage. La production ne doit souffrir aucun retard.

Une exaspération légitime face aux problèmes récurrents de fiche de paye

Pourtant Pascal Morel, le secrétaire général de l'Union Départementale CGT de la Seine-Maritime, a le sourire. Venu soutenir, avec quelques camarades de l'interpro, l'initiative des « Journées Rouges », il évalue positivement, en vieux briscard, les quelques minutes que prennent beaucoup de jeunes travailleurs à signer la pétition et échanger

JOURNÉES ROUGES DES INTÉRIMAIRES EN COLÈRE



« Journées rouges » à Renault Douai



Pascal Morel, secrétaire général de l'UD CGT de la Seine-Maritime

quelques mots avec les militants : « Je suis salarié de Renault Cléon depuis plus de vingt ans, je connais bien cette précarité dominante chez Renault depuis des années et cette exploitation des salariés intérimaires. Ils sont entre 1 200 et 1 800 en moyenne depuis des années. Le fait que beaucoup s'arrêtent montre bien leur exaspération et leur colère ». Une colère légitime pour Thomas, salarié en CDI et militant CGT : « Tous les intérimaires, ici, ont des problèmes, surtout ceux de Crit. Au niveau de la fiche de paye, à la CGT, nous sommes obligés de surveiller les pointages mensuels des heures supplémentaires et d'intervenir auprès des chefs d'unité. Un gars par exemple a eu 80 heures supplémentaires non payées sur cinq mois. Nous sommes intervenus et il a eu une régularisation de 40 heures malheureusement », et de conclure en tendant un tract : « Crit et Renault sont pareils, s'ils peuvent gratter, ils le font ».

Trop diplômée pour être embauchée en CDI...

Peu à peu, le flux des entrants se tarit. Quelques retardataires courent vers la portière, attrapent le tract au passage, croisant l'équipe du matin qui, le regard fatigué, comme vidée de son énergie, semble être recrachée par la bouche de fer. Si beaucoup de sortants signent la pétition comme les entrants, eux s'attardent plus à discuter avec les militants. C'est le cas de C., la cinquantaine combative, qui raconte ses mésaventures à Marie Le Menez, la secrétaire générale de la CGT Crit. Bossant depuis l'âge de 16 ans, C. a connu plusieurs périodes de chômage, avant d'entamer sous les conseils de Pôle Emploi, une formation longue de conductrice de machine automatisée. Armée de son nouveau diplôme, elle a été dirigée vers Crit qui lui a trouvé des contrats de mission chez

Renault : « Pôle Emploi m'a dit que j'avais le profil qui correspondait aux besoins actuels de Renault et éventuellement, si je faisais l'affaire, je serais embauchée en CDI. ». Motivée et soutenue par son chef d'unité, C. commence aussitôt son parcours pour être embauchée en CDI chez Renault, réussit ses examens et arrive au bout de ses 18 mois d'intérim. Mais pas d'embauche en CDI au bout de la mission : « Je n'ai jamais eu l'entretien RH pour être embauchée car ils auraient été obligés d'augmenter mon coef et donc mon salaire à cause de mon diplôme ». À la suite de son tiers-temps de six mois où elle a travaillé en mission dans d'autres entreprises de la région, Renault l'a reprise pour 18 autres mois, toujours comme intérimaire, mais sans plus de perspective d'embauche et toujours la même incompréhension : « Pourquoi me garder en intérim deux fois 18 mois si je ne fais pas l'affaire ? C'est mon diplôme qui pose toujours problème. »

...mais assez efficace pour travailler 6 ans avec des contrats précaires

C. est déçue. Pour une centaine d'euros économisée chaque mois, Renault refuse de l'embaucher en CDI, mais serait ravi de la garder dans l'usine 3 ans de plus en CDI Intérimaire. Ces manigances ont le don d'agacer Marie, la militante de la CGT Crit : « Ça sera moins intéressant pour C. Elle n'aurait plus ses IFM (10% de salaire en moins) et Crit l'obligerait à prendre ses congés quand ça les arrange, en période de chômage technique par exemple. Et s'ils ne peuvent plus la placer chez Renault, ils l'envoieront ailleurs, peut-être sur un boulot moins intéressant ou alors ils la paieront avec la GMMR (Garantie Minimal Mensuelle de Rémunération), ce qui lui fera un manque à gagner considérable ». En attendant C.

ne désarme pas : « Je vais continuer à me battre pour être embauchée en CDI. Je sais aujourd'hui que je ne suis pas seule et que je peux compter sur le soutien des gens de la CGT. J'aimerais bien un jour avoir la reconnaissance de mon travail. J'ai réellement envie de rester chez Renault, et ça ne me fait pas peur de refaire une formation pour bosser sur les moteurs électriques, c'est l'avenir. Tout au long de ma vie, je me suis formée, j'ai eu mon bac pro à 40 ans. Ce n'est pas pour abandonner maintenant, j'y ai droit à mon CDI ! »

700 pétitionnaires : une réussite pour le bureau d'embauches

Pendant la conversation, le parking s'est vidé. Autour d'un sandwich vite avalé, les camarades de la CGT Renault et de la CGT Intérim font les comptes. Un peu plus de 700 salariés intérimaires ont signé la pétition : pour Pascal Morel, le succès du bureau d'embauche encourage d'autres actions : « Nous voulons sensibiliser les intérimaires sur leurs droits. C'est une réalité, s'ils contestent l'employeur en étant isolés, c'est la fin de leur mission. Nous sommes aussi là pour leur dire que la CGT est avec eux, que l'action collective les protège et peut amener des avancées significatives en termes de salaires, d'embauches, de conditions de travail et de respect des salariés. » Même constat positif pour William Audoux, secrétaire général de la CGT Renault Cléon, « presque la moitié des intérimaires de l'usine ont signé la pétition, et demain, ça va bien discuter dans les ateliers. Les gars sont à cran, ils se rendent compte qu'ils se font avoir dans les grandes largeurs, surtout après avoir lu que le patron de Crit s'était mis des millions dans les poches », et d'ajouter goguenard, « notre patron à nous, il a dû prendre la même chose, mais lui, il est en prison à Tokyo ». ■



William Audoux, secrétaire général de la CGT Renault Cléon



Des intérimaires signent la pétition à Renault Cléon

Le Goût acide des donuts de la précarité

L'usine du groupe Vandemoortele a fait de Reims la capitale française du donut, elle en fabrique 25 000 tonnes par an et emploie 230 salariés et plus d'une centaine d'intérimaires. Mais en ce jeudi ensoleillé de février, le mœlleux sucré des gâteaux préférés d'Homer Simpson a plutôt le goût acide de la précarité et des inégalités de traitement, et les militants de la CGT Randstad sont bien décidés à améliorer la recette avec un bon nappage de revendications.

Mégaphone à la main, Mohamed El Mechachti harangue les salariés au changement d'équipe. Le secrétaire général et quatre militants de la CGT Randstad arpentent la cour de l'usine Vandemoortele : «En France, les intérimaires sont traités comme du bétail, comme de la marchandise, ça doit cesser! En France, la vie des intérimaires doit être respectée! Égalité de traitement pour les intérimaires, signez la pétition, exigez vos droits!». Le directeur et le DRH de l'usine suivent pas à pas la petite troupe des gilets rouges, mais leur présence n'empêche pas les intérimaires de prendre le tract et d'entamer la conversation avec les syndicalistes. Un homme, la quarantaine, s'approche : «Moi je suis en CDI (CDI Intérimaire) chez Randstad et ils ne m'ont pas versé mon 13^e mois parce que j'étais parti en formation, c'est normal ça?» Non, lui répond Fayçal, l'un des militants de la CGT, «les heures de formation comptent comme des heures de mission». L'intérimaire hoche la tête : «mais là, j'ai fait 300 heures de formation, et du coup ça ne compte pas dans les heures de travail. J'ai donc un manque à gagner parce qu'en formation, tu gagnes le SMIC, tu perds 400 € par mois et puis à la fin de l'année on te dit : "t'as pas le 13^e mois". Au bout du compte, ça fait 3 000 € de perdus».

Inégalités de traitement et baisse des salaires

Les cas d'inégalités de traitement, en une heure de discussion, se multiplient. 13^e mois non payé, primes d'équipe et de nuit suspendues. La différence à la fin du mois se ressent sur la fiche de paye : «200 à 300 € en moins, c'est beaucoup pour des intérimaires comme nous qui avons des petits salaires» nous lance une femme. «Les primes, ça représente une vingtaine d'euros par jour, moi je viens de Charleville, alors ça payait mon essence, mais depuis le rachat de l'usine par Vandemoortele, les primes ont été supprimées et le salaire horaire est passé de 10,38 € à 10,28 €. Alors chaque jour, j'arrive plus tôt pour dis-

cuter avec la permanente de Randstad présente sur place et pour faire valoir mes droits». Elle signera la pétition parce que la CGT demande l'égalité de traitement intégrale et une prime de transport de 150 € par mois pour tous les intérimaires.

Un besoin de CGT pour défendre tous les salariés

Deux autres femmes se plaignent des contrats de missions trop aléatoires. L'une d'elles n'a travaillé que six jours le mois précédent : «j'éleve seule mon fils, comment je peux m'en sortir seulement avec un ou deux jours de boulot par mois». Elle espère que son bon comportement au boulot amènera l'implant Randstad à lui donner plus de missions. Une autre jeune femme est en discussion avec Mohamed. Elle travaille depuis 18 mois comme intérimaire dans l'usine et espérait bien être embauchée en CDI. Mais c'est tout le contraire qui se produit : pas de CDI et en plus, son contrat de mission s'arrête une semaine plus tôt que prévu, on vient de lui dire que ce n'était pas la peine qu'elle vienne le lendemain. «Ça, c'est inadmissible, une femme qui demain, ne sait pas ce qu'elle va faire», s'indigne Mohamed, «certes, il y a une clause de souplesse dans le contrat, mais là on parle de rupture de contrat et ça, on ne peut pas laisser passer». La jeune femme est accompagnée par deux salariés en CDI. Eux aussi ont été de longs mois en intérim dans l'usine avant d'être embauchés à plein temps. Pour eux la solidarité avec les intérimaires est évidente : «on a vécu ce qu'elle vit». Les missions d'un ou deux jours par semaine avant d'avoir des contrats plus longs, les inégalités de traitement qu'on accepte pour avoir la chance de se faire embaucher en CDI. Pour eux, là c'est trop : «On va soutenir notre collègue jusqu'au bout, elle fait bien son boulot, ça fait 18 mois qu'elle bosse avec nous, elle doit rester», s'insurge l'un d'entre eux. «D'ailleurs nous allons monter un syndicat CGT dans la boîte, on aura plus de poids pour défendre tous les salariés, qu'ils soient intérimaires ou CDI».



Les camarades de la CGT Randstad en action à Reims



« Journées rouges » à Vandemoortele à Reims

Une meilleure prise en compte de la précarité?

Une membre de la direction régionale de Randstad, prévenue de l'action de la CGT, a fait le déplacement, flanquée d'un huissier, qui ne pourra que constater le sérieux des militants sur le parking de l'usine. Face à ces manquements avérés, avec le DRH de l'entreprise utilisatrice, elle s'engage à régler rapidement la rupture de contrat de la jeune femme, et certains problèmes de primes et de 13^e mois non payés. Quant au directeur de l'usine, l'inquiétude et le mutisme du début - quand il a vu la petite troupe de la CGT envahir la cour - ont laissé place à une discussion plus décontractée. Bien sûr qu'il regrette la précarisation d'un certain nombre d'emplois dans son entreprise (60 équivalents temps plein à l'année, notamment pour réaliser l'emballage manuel des produits), mais il l'explique par un surcroît d'activité dû à des volumes de commandes qui ne sont pas linéaires, tout en avouant que l'intérim est une manière facile d'allonger la période d'essai et de voir les comportements de chacun et leur implication à s'inscrire dans des compétences spécifiques aux métiers de l'usine : «nous avons besoin de personnes qualifiées et motivées. Nous avons embauché l'année dernière une quarantaine de personnes, dont la moitié étaient des intérimaires. Nous continuerons cette politique de recrutement dans les prochains mois en ayant une meilleure prise en compte de la précarité», conclut-il. ■

Interview de Mohamed El Mechachi, secrétaire général de la CGT Randstad

La CGT Randstad développe une activité importante dans toute la France depuis quelques mois. D'où vient cette envie d'action ?

Mohamed : Cela vient d'un constat simple. Avec l'expérience, on s'est rendu compte que le fait d'être tout le temps en réunions ça n'amenait pas grand-chose pour l'amélioration des conditions de travail des salariés intérimaires et pour leurs conditions de rémunération. Lors du dernier congrès de la CGT Randstad, en octobre 2018, nous avons donc décidé collectivement de changer la direction du syndicat et d'adopter une ligne plus dynamique où nous sommes plus dans l'action. Il est indispensable d'aller à la rencontre des intérimaires, pour construire avec eux les actions et le rapport de forces qui nous permettra d'obtenir satisfaction sur nos revendications. Donc, nous sommes décidés à mener au moins une action comme celle d'aujourd'hui par semaine. Ce serait l'idéal, mais comme pour tous les syndicats CGT, c'est un peu dur de mobiliser. On y arrive petit-à-petit et les camarades se rendent compte qu'il n'y a que par là qu'on arrivera à obtenir de réelles avancées pour les salariés. On a donc une ligne de terrain et de combat.

Vous inscrivez vos actions dans celles des « Journées Rouges des Intérimaires en colère » développées par la CGT Intérim ?

Mohamed : Exactement, c'est pour ça qu'on a souhaité vraiment participer et s'inscrire dans ces journées d'actions parce qu'on estime que la ligne proposée par la CGT Intérim est vraiment celle à suivre,

en complète adéquation avec les décisions du congrès de la CGT Randstad. C'est des super journées où justement les salariés des entreprises qui ne savaient pas forcément qu'il y avait des syndicats dans les sociétés de travail temporaire découvrent la CGT Intérim.

Aujourd'hui, les intérimaires étaient assez ravis de vous voir, vous avez pu régler quelques problèmes ?

Mohamed : Oui, on a réglé quelques situations. L'entreprise utilisatrice et Randstad se sont engagées à résoudre des problèmes de 13^e mois, de baisse de rémunération et de renouvellement de contrat. Maintenant, entre ce qu'ils disent et ce qu'ils vont faire au bout du bout on ne sait pas, mais on va vérifier en tous cas et on attend des résultats sur ces points-là. On ne va pas lâcher, on va être en contact avec la directrice régionale et on va voir si les problèmes ont été résolus.

Les salariés intérimaires et en CDI semblaient très heureux de vous rencontrer ?

Mohamed : Bien sûr, on a eu un super accueil des salariés. J'ai même été plutôt surpris qu'ils prennent le temps de s'arrêter et de discuter avec nous. Des fois, c'est plus compliqué, ils peuvent avoir peur de perdre leur mission si les chefs les voient parler aux syndicalistes. Mais aujourd'hui, les directeurs étaient dehors, et comme vous avez pu le constater, cela n'a pas empêché les salariés de discuter et de faire remonter les informa-



INTERVIEW

tions. C'est vraiment intéressant pour nous car on obtient à l'instant T des sujets qu'on peut régler, ou au moins faire monter de nouvelles revendications illico presto à l'entreprise.

La direction de Randstad a missionné un huissier aujourd'hui. Pour faire pression sur vous et pour museler la nouvelle direction syndicale ?

Mohamed : C'est totalement ça, c'est pour faire de l'intimidation. Généralement, c'est les entreprises utilisatrices qui envoient les huissiers. Là c'est la direction de Randstad. Ils ont bien compris que le « nouveau » syndicat CGT Randstad, si je peux m'exprimer ainsi, c'est une ligne de combat et évidemment, ils veulent stopper nos actions de terrain et nos rencontres avec les salariés. Aujourd'hui, on a déjà des assignations au tribunal, et je pense qu'on doit s'attendre à de nouvelles actions en justice contre la CGT. Leur objectif est vraiment de nous museler et de nous faire arrêter toutes ces actions. Mais c'est mal nous connaître, on ne lâchera rien et on continuera ! ■

Trois mois d'action sur une trentaine d'entreprises utilisatrices Des centaines de militants CGT mobilisés Plus de 10 000 salariés intérimaires signataires de la pétition

Nos principales revendications

- Une prime exceptionnelle de fin d'année de 1 200 € net.
- Un salaire minimum à 1 800 € brut, l'augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux.
- L'embauche immédiate dans les entreprises utilisatrices de tous les salariés intérimaires qui le souhaitent.
- L'égalité intégrale de traitement et le versement du 13^e mois et de toutes les primes, y compris celle d'intéressement de l'entreprise utilisatrice.
- L'augmentation des IFM (Indemnités de Fin de Mission).
- L'amélioration de nos conditions de travail et de sécurité.
- Une prime de transport de 150 € par mois.
- La prise en compte de l'ancienneté et le respect des qualifications.
- Un salaire de remplacement intégral par l'Assurance chômage en période d'intermission.
- La taxation des contrats courts et des cotisations sociales patronales pour financer notre Assurance chômage.

Actions des « Journées Rouges »

- 07/02/19 Renault Cléon, Valeo Amiens, Iveco Annonay
- 12/02/19 Renault Douai, Mc Cormick Carpentras
- 21/02/19 Vandemoortele (Croustifrance), Reims
- 27/02/19 Fnac Logistique, Massy
- 04/03/19 Manitou Ancenis, Saunier Duval Nantes
- 07/03/19 Chronpost et Ciblex, Chilly-Mazarin
- 12/03/19 PSA Sochaux, Sovab Mulhouse
- 19/03/19 « Journée Rouge » à Paris, manifestation
- 26/03/19 PSA Rennes, PSA Charleville
- 02/04/19 Chantiers navals, Airbus Saint-Nazaire
- 10/04/19 Amazon, Lauwin-Planque



Manifestation du 19 mars à Paris



« Journées Rouges » à Fnac Logistique à Massy



Site de PSA Sochaux

REPORTAGE

L'emploi précaire s'enracine à PSA Sochaux

Pour la 8^e « Journée Rouge des intérimaires en colère », le 12 mars, la caravane de la CGT Intérim a planté ses drapeaux sur l'usine centenaire de PSA à Sochaux. Ce site industriel fut pendant longtemps le plus grand d'Europe : 40 000 salariés y travaillaient dans les années 70. Aujourd'hui, au centre de cette ville ouvrière, l'une des plus pauvres de France, ils ne sont plus que 8 000 à passer chaque matin les portes de l'usine. Parmi eux, 2 131 ouvriers intérimaires qui n'ont comme horizon que la limite de leur contrat de mission.

Pour une prime tout de suite de 1 200 € net ! Augmentation des salaires ! Embauche en CDI ! Faites valoir vos droits !

La voix de Philippe Tixier résonne devant la portière Est de l'usine PSA de Sochaux où les militants de la CGT Intérim ont installé le bureau d'embauche. Une vingtaine de camarades de la CGT PSA Sochaux sont venus prêter main-forte aux militants de l'intérim. Le rire de Franck Plain couvrirait presque la voix de stentor du secrétaire général de la CGT Intérim : « Prenez 30 secondes pour faire valoir vos droits, pour l'embauche en CDI ». La bonne humeur du camarade, élu CGT au CSE de PSA Sochaux est communicative et c'est avec le sourire qu'une majorité de salariés signe la pétition qui exige une prime exceptionnelle de 1 200 € et l'embauche en CDI.

Une explosion de l'emploi précaire et de la sous-traitance

Pourtant la situation de l'emploi à l'usine est plutôt sinistre. Franck Plain est en charge des questions d'intérim depuis 2002 pour le syndicat. Il a, ces quinze dernières années, constaté la montée massive du travail temporaire sur les chaînes de montage : « Le recours à l'intérim a explosé. En janvier 2019, il y avait 2 131 intérimaires et 4 265 emplois d'ouvriers CDI/CDD confondus. Les intérimaires représentent aujourd'hui 33 % des effectifs. Quand on sait que 99,99 % d'entre eux sont des ouvriers de fabrication, ce qu'on appelait autrefois des OS, il y a dans cette catégorie de personnel autant, voire plus d'intérimaires que de CDI. Sur les chaînes, on compte les CDI sur les doigts de la main. » Les chiffres sont sans appel. Depuis 2008, 4 000 emplois en CDI ont été supprimés, mais il y a 1 180 intérimaires de plus. On a plus de 2 000 intérimaires en permanence dans l'usine depuis 3 ans. Sans compter les centaines de travailleurs temporaires qui bossent pour les équi-



pementiers et les sous-traitants à l'intérieur même de l'usine : « PSA a sous-traité des secteurs complets d'activité : l'expédition des véhicules neufs à GAS, une filiale de GEFCO, qui fait travailler 99 % d'intérimaires ; Geodis qui gère les zones de kitting où plus d'une centaine d'intérimaires turbine à moins de 10 balles de l'heure pour remplir les AGV (chariots automatiques) qui alimenteront de pièces les chaînes de montage. Là pareil, les intérimaires représentent plus de 90 % des effectifs ».

Préciser l'emploi en faisant appel à des intérimaires rapporte énormément aux actionnaires

Alors pourquoi ce recours massif à l'emploi précaire quand l'avenir de PSA est désormais au beau fixe ? Pour Franck, la raison se chiffre en milliards d'euros de bénéfices : « Les salaires ouvriers sont bloqués depuis 2012, le barème d'embauche d'un ouvrier de base est à 9,96 € de l'heure et les intérimaires sont rémunérés à ce barème, donc ils travaillent au moindre coût. Si PSA affiche 3,3 milliards d'€ de bénéfices cette année, c'est en grande partie grâce à cette politique de précarisation de l'emploi ».

Le recours à l'intérim rapporte aussi à l'entreprise par l'externalisation du risque d'Accidents du Travail et de Maladies Professionnelles (AT/MP), comme nous l'explique Philippe Tixier : « les intérimaires victimes d'AT/MP ne sont pas comptabilisés pour PSA. Ce qui exonère la responsabilité de l'entreprise utilisatrice en termes de réparations et de responsabilité pénale. Cette organisation du travail précarise l'emploi et permet de maintenir une masse extrêmement importante de travailleurs sur les chaînes de production aux salaires les plus bas, et sans risques financiers pour la réparation des AT/MP. C'est tout bénéfice pour les patrons de l'intérim et pour les entreprises utilisatrices comme PSA qui ne paiera au pire qu'un tiers de la surcotisation AT/MP liée à l'accident du travail, quand celui-ci est déclaré bien sûr. »

La santé des salariés de PSA en danger

Car c'est la double peine pour l'intérimaire qui est victime d'un accident du travail. Un challenge a été mis en place par PSA entre les agences d'intérim. Celle qui a le moins d'accidents du travail déclarés et d'arrêts maladie étant la mieux notée, se voit assurer une plus grosse part dans ce marché juteux du travail temporaire. « Le but, c'est de dissuader les intérimaires de déclarer un accident du travail, voire

de proposer des ruptures de contrat d'un commun accord lorsque l'état de santé ou l'arrêt de travail nécessite une période de soins jugée trop longue par PSA », nous confie Franck Plain, « et cette politique, PSA l'applique aussi aux embauchés, la santé des salariés de PSA s'en ressent fortement ». Cette augmentation des risques sanitaires pèse encore plus sur les intérimaires : « Les agences font comprendre aux intérimaires que s'ils déclarent un accident du travail, c'est la porte » tempête Franck. « Pourtant si on se blesse, ça ne vient pas de nulle part. Les cadences sur les chaînes sont très intenses, les voitures passent en moins d'une minute. Il y en a 380 à faire par jour et les jeunes intérimaires, qui ont l'espoir de décrocher une embauche en CDI ou juste d'avoir des missions pendant 18 mois, foncent et se chopent des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en un rien de temps ».

Un recours abusif au travail temporaire totalement illégal

Salaires toujours au plus bas, inégalité de traitement sur le versement de la prime d'intéressement non versée aux intérimaires (plus d'un mois de salaire), conditions de travail et de santé dégradées : les inconvénients sont légion dans l'intérim. Mais beaucoup n'ont pas le choix, dans cette région sinistrée par le chômage, et sont obligés d'accepter les risques de cette vie précaire faite de contrats de mission et d'un salaire qui ne dépassera jamais 1 300 €. Une perspective de vie navrante qui trouve sa source dans les années 80, où les gouvernements successifs n'ont cessé, jusqu'à aujourd'hui, de légiférer sur le travail précaire, non pas pour l'éradiquer, mais pour en assouplir les règles, les contourner et accentuer la casse de l'emploi stable.



Fériéd, militante de la CGT Crit à PSA Sochaux



Franck Plain, élu CGT au CSE PSA Sochaux (à gauche), lors des « Journées Rouges » à PSA Sochaux

Pourtant, ce recours systématique et abusif au travail temporaire, « pour pouvoir durablement à un emploi », est toujours interdit par le Code du travail, malgré les ordonnances Macron qui en assouplissent les règles. Pour Philippe Tixier, PSA est un cas d'école, « quand on a, depuis des années, 30 % de main-d'œuvre précaire sur les chaînes, comment la direction pourrait-elle démontrer que c'est pour un surcroît temporaire de travail ? » D'ailleurs la CGT PSA a fait condamner, ces dernières années, plus de 250 fois la direction pour recours abusif au travail temporaire sur de multiples sites du groupe. Mais les procédures en justice deviennent plus compliquées, PSA contournant la loi en faisant travailler aujourd'hui deux tiers des intérimaires en contrat d'insertion. Pour Franck, la régression sociale est nette : « Nous sommes revenus un siècle en arrière et le problème dépasse largement les murs de l'usine de Sochaux. Alors, que ça soit à PSA, à Renault ou dans les autres grandes entreprises, notre objectif, à la CGT, doit être de préparer un mouvement d'ensemble pour éradiquer une bonne fois pour toutes cette précarisation de l'emploi dans les usines ». ■

Les Intérimaires en grève de SMRC à Rougegoutte-Belfort gagnent la prime « pouvoir d'achat ».

Le 19 mars, les intérimaires de Randstad Inhouse Services en mission chez SMRC, un sous-traitant de PSA, ont refusé les inégalités de traitement et ont décidé de se mettre en grève pour obtenir la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Au bout d'une journée de lutte sans concessions, ils ont arraché une prime de 600 €.

Ce mardi à 5 h, une quarantaine d'intérimaires de l'équipe du matin refusent de prendre leur poste à l'unité 2 de la société SMRC, qui produit des planches de bord pour PSA. En cause, le refus de Randstad de verser la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA), sous prétexte que les intérimaires n'étaient pas sous contrat le 31 décembre dernier. Mais à cette date, explique Sylvana Sagin, déléguée syndicale CGT à Randstad : « nous ne pouvions pas être en contrat de mission puisque l'entreprise de Rougegoutte était fermée pour les congés de fin d'année... »

Un ras-le-bol général

« Cette prime non versée, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase » ajoute Sylvana, « nous n'en pouvons plus de subir des erreurs sur nos feuilles de paie : le non-paiement des heures supplémentaires,

des samedis travaillés et des IFM. Nous avons donc décidé, avec la CGT, de profiter de l'appel à la grève nationale, pour nous mettre en grève sans préavis. » C'est donc un ras-le-bol général qui va s'amplifier dans la matinée, après les premières négociations infructueuses avec une DRH de Randstad, accourue à l'usine pour faire cesser la grève : « Elle nous a expliqué qu'elle n'était là que pour faire remonter nos doléances », explique Sylvana. « Elle souhaitait que les intérimaires reprennent le travail avant toute discussions. » Refus des intérimaires qui votent à l'unanimité la poursuite du mouvement.

Une victoire au bout de la nuit qui en appelle d'autres.

Soutenus par la CGT Randstad et les camarades de la CGT SMRC, l'équipe d'après-midi décide de rejoindre le mouvement et de se mettre elle aussi en grève illimitée. Les négociations vont durer jusqu'en fin de

soirée. Devant la détermination de la centaine de grévistes, la direction de Randstad abdiquera dans la nuit et acceptera de verser à tous les intérimaires de SMRC une prime de 600 €.

Pour Mohamed El Mechachti, secrétaire général de la CGT Randstad, cette victoire est celle de la solidarité et de l'action : « Tout est possible pour celles et ceux qui luttent. C'est un bel exemple de solidarité et de courage. Nos collègues ont pu s'appuyer sur le soutien des camarades de la CGT SMRC et de la CGT Randstad. C'est essentiel dans une grève d'intérimaires, car les pressions et les menaces sont constantes. Mais ils n'ont rien lâché et au bout du compte, ils ont gagné. » Forte de cette victoire éclair chez SMRC, quelques jours plus tard, la CGT Randstad réussira à faire plier la direction chez Iveco à Annonay. Là aussi, les intérimaires percevront la prime. Un bel exemple à suivre... ■

Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat : 98 % des intérimaires n'y auront pas droit

La fameuse Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat décidée en décembre, dite prime « Macron » abusivement, était présentée par le pouvoir pour donner un coup de pouce aux petits salaires. Désocialisée et défiscalisée, cette prime annoncée à 1 000 €, restera pour 98 % des salariés intérimaires une promesse non tenue. En cause, la rapacité des patrons et des actionnaires du travail temporaire qui, avec une mauvaise foi sans limite, ont trouvé tous les arguments, soufflés par le gouvernement dans le texte de loi et l'instruction ministérielle qui définissaient les conditions d'attribution de cette prime pour minorer le nombre d'intérimaires bénéficiaires ou pour ne pas la verser du tout. Avec, au tableau d'honneur de la radinerie, les plus grandes entreprises françaises d'intérim : Manpower, Randstad, Adecco, Crit, Synergie, etc.



Le versement d'une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) pour les salariés du secteur privé a pris fin le 31 mars. C'était l'une des mesures phares du président Macron en réponse à la crise des « gilets jaunes ». Après pratiquement un mois de mobilisation, le président annonçait au soir du 10 décembre une prime exceptionnelle versée par les employeurs pour les salariés du privé. L'objectif affiché était de donner soi-disant un coup de pouce à leur pouvoir d'achat. Exonérée de toute cotisation sociale et défiscalisée pour un montant maximal de 1 000 euros, cette prime ne concernait que les salariés gagnant moins de trois fois le SMIC, soit moins de 3 600 euros net par mois. Mais évidemment, la loi du 24 décembre 2018 qui définissait les conditions d'obtention de la PEPA n'avait pas été rédigée par le père Noël et celle-ci laissait son versement à l'appréciation de l'employeur. De plus, pour en bénéficier, le salarié devait être sous contrat le 31 décembre 2018. Une condition fatale pour une majorité d'intérimaires qui ne sont jamais en contrat de mission le dernier jour de l'année.

Les poids lourds de l'intérim font un petit geste envers leurs salariés

Les leaders du travail temporaire ont décidé de répondre à minima aux mesures d'urgence économiques et sociales demandées par Macron, certainement pour soutenir et remercier l'inventeur du CICE qui leur assure de somptueux bénéfices depuis six ans. Mais ils vont tous se réfugier, avec la plus grande hypocrisie, derrière le texte gouvernemental pour en minorer les effets et tailler dans le nombre des bénéficiaires.

La première entreprise d'intérim à dégainier a été Adecco, sa direction annonçant fin décembre qu'elle distribuerait la prime dite « Macron ». Officiellement, tous les salariés permanents, CDI Intérimaires et intérimaires pouvaient en bénéficier. Mais en imposant des conditions encore plus drastiques

que celles du texte gouvernemental, la direction a éliminé la quasi-totalité des 150 000 intérimaires et des CDI Intérimaires, seuls 10 000 salariés permanents et intérimaires bénéficieront de cette prime qui culmine à 700 € dans le meilleur des cas.

Manpower a décidé, fin janvier, le montant de la prime et les critères d'obtention. La direction, regrettant que « l'application des critères de la loi du 24/12/18 [soit] inadaptée à [sa] politique sociale », est sortie du dispositif gouvernemental, optant pour une prime de « fidélisation » exceptionnelle d'un montant maximal de 500 € brut. En cause, la condition d'être en contrat de mission au 31 décembre qui, pour le DRH de Manpower France « exclut de fait, pour le travail temporaire de nombreux salariés qui ne sont pas en mission en cette fin d'année ». Au final, la direction appliquera ce critère, le renforçant d'une obligation de présence tout au long de l'année pour cumuler 1 820 heures de travail rémunéré. Ces exigences ont finalement écarté du versement de la prime la très grande majorité des salariés intérimaire. Début avril, seuls 9 150 salariés intérimaires (sur 120 000) bénéficiaient de cette prime de 400 € en moyenne.

Chez **Randstad**, selon la direction, 10 000 salariés intérimaires (sur 120 000) seraient éligibles à la PEPA maison. Mais pour Mohamed El Mechachi, secrétaire général de la CGT Randstad, ces chiffres paraissent optimistes : « Nous rencontrons énormément d'intérimaires dans nos actions hebdomadaires, et très peu ont touché la PEPA. Il n'y a, pour l'instant, aucune transparence sur le réel impact de cette mesure. Et d'ailleurs peut-on parler d'impact positif sur le pouvoir d'achat quand on sait que beaucoup ne toucheront que quelques dizaines d'euros ? ». En effet, la PEPA Randstad est dégressive selon le nombre d'heures travaillées dans l'année, allant de 25 € à 350 €.

Enfin chez **Start People**, la direction, sous la pression de la CGT, a octroyé la fameuse prime à 11 600 salariés, intérimaires et permanents (20 % des salariés). André Fadda, délégué syndical CGT Start People, regrette cependant que le montant de cette « mini-prime » soit très loin du compte : « de 20 € à 350 €, cette prime ne répond pas aux attentes des salariés ».

Crit et Synergie : champions français de la radinerie

Le cocorico d'honneur est à décerner aux deux champions hexagonaux du travail temporaire : Crit et Synergie. Leurs salariés le constatent chaque jour, leurs employeurs ne partagent que leur aversion pour le social, jamais les bénéfices. Alors quand on leur parle de faire un geste pour le pouvoir d'achat des salariés intérimaires et permanents, les directions de Crit et de Synergie s'y opposent fermement. Marie Le Menez, secrétaire générale de la CGT Crit, a du mal à cacher son indignation : « Une nouvelle fois, la direction de Crit privilégie les actionnaires de l'entreprise au détriment des salariés et exclut totalement la création d'une PEPA dans l'entreprise. Pourtant, les caisses de l'entreprise sont pleines à craquer (plus

de 200 millions d'euros de réserves) s'indigne Marie, « tout le contraire des comptes en banque des salariés intérimaires et permanents de Crit ». Même fin de non-recevoir chez Synergie, et même mépris assumé par ses dirigeants : pas de coup de pouce au pouvoir d'achat !

Batailles pour l'égalité de traitement dans les entreprises utilisatrices

Dernière chance de toucher la PEPA pour les intérimaires, la recevoir des entreprises utilisatrices qui ont fait le choix de la verser à leurs salariés en CDI. Normalement, l'égalité de traitement garantit la PEPA aux salariés intérimaires en contrat de mission le 31 décembre 2018. L'instruction ministérielle du 6 février 2019 est claire sur ce sujet : les entreprises utilisatrices doivent communiquer aux ETT l'accord ayant donné lieu au versement de la prime pour que l'ETT puisse effectuer son paiement aux salariés intérimaires. Mais cette mesure simple ne s'applique malheureusement pas partout, et si des intérimaires ont bien touché une prime dans quelques grandes entreprises, c'est souvent grâce à l'intervention simultanée des militants CGT des entreprises d'intérim et des entreprises utilisatrices, comme à La Poste ou chez Renault. Pour Flavien Jorquera, avocat, il y a là une véritable spoliation des salariés intérimaires : « la PEPA doit être versée aux intérimaires dans les mêmes conditions qu'elle l'a été aux salariés embauchés. Si ce n'est pas le cas, des recours juridiques aux prud'hommes sont possibles ».

Un bilan très décevant dans l'intérim, mais la lutte continue, paye et payera.

Au niveau national, cette prime a été versée à environ 2 millions de salariés (10,7 % du salariat du privé), pour un montant moyen de 450 €.

Dans le travail temporaire, ce bilan mitigé s'annonce inacceptable. Quelques dizaines de milliers de salariés intérimaires auront bénéficié de la PEPA, cinq fois moins que les embauchés. Un échec total pour une mesure qui était censée donner un coup de pouce aux salariés qui en avaient le plus besoin, mais qui au final, accentue encore plus les inégalités sociales dont sont victimes les salariés intérimaires.

La campagne des « Journées Rouges des intérimaires en colère » et la combativité des salariés et des militants de la CGT sur le terrain auront quand même réussi à arracher quelques belles victoires comme à la SMRC à Rougegoutte-Belfort, où les intérimaires détachés par Randstad ont exprimé leur colère et se sont mis en grève. Soutenus par la CGT Randstad, la CGT Intérim et la CGT SMRC, ils ont arraché une prime de 600 € ! À Annonay chez Iveco Bus, la pugnacité des camarades de la CGT Iveco et de la CGT Randstad a aussi eu raison des patrons. Comme à Belfort, les intérimaires bénéficieront d'une PEPA de 600 €. La solidarité, l'action collective et la grève seraient-elles donc des armes plus redoutables qu'une loi mal ficelée pour augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs ? À n'en pas douter, la réponse invariable dans l'Histoire est définitivement oui ! ■

Manpower : la direction infidèle à sa parole

Une vingtaine de militants de la CGT Manpower a envahi la salle où se tenait la réunion du CCE pour porter le mécontentement des salariés intérimaires sur la mise en place et le versement d'une prime de « fidélisation », qui devait remplacer la fameuse PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat). En cause, les critères d'attribution et le double langage de la direction.



Patrice Ballester, délégué syndical central de la CGT Manpower

Début janvier, la direction de Manpower renonçait à rentrer dans le dispositif de la PEPA, jugeant le texte de loi du 24 décembre 2018, qui établissait les critères d'obtention de cette prime, inadapté au travail temporaire et à sa politique sociale. En effet le peu de probabilité d'être sous contrat au 31 décembre 2018, excluait de fait une grande majorité des salariés intérimaires.

La direction de Manpower optait donc pour une prime de fidélisation, qui ne serait ni désocialisée, ni défiscalisée et qui serait versée, du moins pouvait-on comprendre le message de la direction ainsi, à un plus grand nombre d'intérimaires. Restait à savoir quels seraient les critères d'obtention et le montant de cette prime.

Rétropédalage de la direction

Les bonnes intentions n'auront duré qu'un temps... plus court que les 1 820 heures de travail annuel exigées par la direction comme critère d'attribution de la prime. Belle preuve de politique sociale d'avant-garde que de demander à un salarié intérimaire d'avoir travaillé 35 heures durant 52 semaines consécutives pour pouvoir bénéficier de cette prime de fidélité. De plus, la direction, dans un rétropédalage digne des plus grands numéros de clown, décidait de conserver l'obligation d'être sous contrat au 31 décembre 2018, critère qu'elle dénonçait quelques jours plus tôt.

Action de la CGT en séance du CCE Manpower

« C'est à n'y rien comprendre ! » tonne Patrice Ballester, délégué syndical central de la CGT chez Manpower, « la direction fait machine arrière et applique cette condition de présence qu'elle dénonçait auparavant. Par ce choix injustifiable, Manpower trahit ses salariés et démontre, avec cynisme, tout le mépris qu'elle a pour eux ». C'est ce qu'est venu dire une vingtaine de militants de la CGT à la direction, interrompant la séance du Comité Central d'Entreprise de Manpower. « Nous ne pouvons pas accepter ce critère de présence au 31 décembre, totalement injuste pour les salariés intérimaires. Nous sommes bien déterminés à poursuivre la pression sur la direction et sommes convaincus que Manpower a les moyens de satisfaire aux exigences des salariés que nous relayons aujourd'hui au CCE de Manpower », poursuit Patrice.

La CGT Manpower a donc sollicité l'arbitrage du président de Manpower France, Alain Roumillac et le retour à des gages de fidélité à la parole donnée. À la suite de cette action, un rendez-vous a été obtenu avec lui le mercredi suivant. ■



INTÉRIMAIRES SANTÉ,

la complémentaire santé spécialement adaptée à l'intérim.

DÉCOUVREZ SES AVANTAGES UNIQUES POUR LES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Tarif attractif

Remboursements
rapides

Maintien gratuit
des garanties
pendant 2 mois*

* Sous conditions

Couverture
continue même
avec plusieurs
employeurs

Accès au réseau
de soins Itelis



www.interimairesSante.fr

Quinze travailleurs sans-papiers victimes d'un patron voyou, régularisés à Bobigny

Ils bossaient depuis des années avec un statut d'intérimaire pour un patron violent et raciste. En mars 2018, celui-ci les vire brusquement. Les travailleurs sans-papiers décident alors de demander le soutien de la CGT de Bobigny et saisissent l'inspection du Travail. Un an plus tard, l'enquête de l'Administration terminée, les quinze travailleurs sans-papiers sont allés demander des comptes à leur ancien patron : récit d'une action au pays du racisme et de la surexploitation.



précarisés, car intérimaires et sans-papiers : « Quand on était malades, on restait chez nous, on n'était pas payé. Moi, j'ai été accidenté plusieurs fois, j'ai été opéré, j'ai marché avec des béquilles pendant 5 mois. Personne ne m'a appelé pour prendre de mes nouvelles. Le médecin m'a donné des papiers pour que je sois déclaré en AT, mais le patron n'a pas voulu les signer », nous confie un intérimaire.

Régularisés par la préfecture

L'inspection du Travail, après une année d'enquête, a saisi le procureur de la République de Bobigny pour des infractions relevant du pénal (article 40) : mise en danger de la vie d'autrui, traite des êtres humains, soumission de personnes vulnérables et dépendantes à des conditions de travail indignes. Devant les faits, la préfecture de Seine-Saint-Denis ne pouvait que suivre la demande de la CGT. Elle a accordé à chacun des camarades un titre de séjour avec autorisation de travail, valable le temps de la procédure judiciaire.

Des responsabilités à définir

Aujourd'hui, l'affaire est dans les mains de la justice. Si les responsabilités de Pinault-Gapaix sont clairement démontrées, il reste encore à établir celles de l'agence d'intérim RSI, des donneurs d'ordre et des maîtres d'ouvrage de ces chantiers. Car c'est bien toute une chaîne d'entreprises et de promoteurs qui a profité de la vulnérabilité des quinze travailleurs sans-papiers. L'entreprise de travail temporaire d'abord, qui ne s'est jamais préoccupée de savoir où elle envoyait ses intérimaires en mission et quels types de travaux ils effectuaient. Les donneurs d'ordre ensuite qu'il faudra définir avec précision et, pour finir, les maîtres d'ouvrage (souvent des administrations), qui sont certainement allés au mieux-disant en termes de prix, sans se soucier des conditions de travail des travailleurs, ni du stockage des gravats pollués. La CGT Intérim a donc décidé de se porter partie civile dans ce dossier avec la CGT de Bobigny et la CGT Construction pour qu'aucun acteur actif ou passif ne puisse échapper à son devoir de réparations envers ces travailleurs.

En attendant, la CGT Intérim avec les camarades de la construction et de Bobigny exige la mise en place rapide d'un suivi médical pour les 15 camarades. Elle appuiera aussi dans les prochains jours la mise en place d'un plan de formation professionnelle qui leur facilitera un retour à l'emploi dans de bonnes conditions. ■

Dijbril, un grand gaillard d'une trentaine d'années, respire enfin : « Le patron, on dirait un lion. Ce matin, en venant ici, je me suis dit qu'il allait nous tuer comme il l'avait dit. Heureusement, je ne suis pas mort pour l'instant ». Quelques heures plus tôt, Djibril et quatorze autres travailleurs sans-papiers ont fait irruption dans le préfabriqué qui sert de siège social à l'entreprise Pinault-Gapaix, spécialisée dans la démolition et le désamiantage, pour demander des comptes à leur ancien patron et exiger de lui le respect de leurs droits. La tension est vite montée. Des gros-bras sortis tout droit d'un mauvais film sur le Ku Klux Klan, alertés par une secrétaire, ont déboulé pour faire le coup de poing. Quant au patron, il est arrivé comme un fou furieux, manquant d'écraser deux travailleurs restés dans la cour. L'action de la CGT de Bobigny, de la CGT Construction et de la CGT Intérim se serait terminée en pugilat général sans le sang-froid déterminé des militants de la CGT, venus soutenir leurs camarades migrants.

Un patron violent et raciste qui s'enrichit « en faisant bosser des nègres ».

Les craintes de Djibril étaient bien réelles. Sans l'appui des camarades de la CGT, lui et ses collègues auraient sûrement passé un sale quart d'heure. Quelques mois plus tôt, leur patron, Bruno Gapaix ne leur avait laissé aucune illusion sur son humanisme. Suite à la saisine de l'inspection du Travail par les 15 travailleurs sans-papiers, il les avait menacés au téléphone : « Espèce d'enculé de noir, je vais te défoncer ta gueule, t'as porté plainte contre moi alors tu sais quoi, le bon Dieu il va te prendre et il va te donner le cancer... écoute-moi bien, je jette un sort contre toi et toute ta famille, espèce de pute de noir ». Le patron, exploiteur, est aussi un raciste assumé. Ce qui ne l'empêche pas de faire « bosser des nègres », comme le dit l'un de ses potes venu lui prêter main-forte, et de s'enrichir rapidement sur leur dos : « On connaît bien l'endroit, on a construit le hangar et les bâtiments derrière », raconte Djibril « quand on a commencé, il y a 9 ans, le patron avait un 4x4 pourri. Il fallait le pousser le matin pour qu'il

démarré. Maintenant, il a sept voitures. Le camping-car au fond, il coûte des millions. Nous, on est là, on n'a même pas de quoi s'acheter des chaussures. Il a bien fait du fric avec nous ».

Un système bien huilé

Pour Jean Albert Guidou, secrétaire de l'Union Locale CGT de Bobigny, le patron avait mis au point, avec la complicité d'une agence d'intérim RSI, un système qui lui permettait de choisir des travailleurs sans-papiers et de les faire bosser à moindre coût sur de gros chantiers de démolition et de désamiantage : « Les gars étaient envoyés par les chefs de chantier dans une agence d'intérim RSI à Poissy. Après confirmation téléphonique, l'agence leur faisait un contrat de mission d'intérim, avec les papiers d'un travailleur migrant en situation régulière. Gapaix n'avait plus qu'à faire une vraie fausse carte avec leur photo et l'intérimaire pouvait alors rejoindre le chantier. Des dizaines d'intérimaires migrants vont bosser ainsi pendant des années, démolissant et désamiantant la bourse de commerce de Paris, des bâtiments de la Cité Universitaire, les anciens locaux de l'AFPA, ceux de l'inspection du travail et aussi l'aéroport de Roissy pour ne citer que les plus prestigieux.

Pas de droits et des conditions de travail inacceptables

La loi interdit pourtant formellement le recours à l'intérim pour des chantiers de désamiantage, de déplombage ou pour tout chantier du BTP exposant le travailleur à des risques de santé. « Ces salariés, même sans papiers, n'auraient jamais dû travailler sur ces chantiers » dénonce Philippe Tixier, le secrétaire général de la CGT Intérim. D'autant plus qu'ils n'avaient pas les Équipements de Protection Individuelle adéquats pour ce type de travail : « Les masques, c'est Gapaix qui nous les donnait, de simples masques à poussière, et pas tous les jours. C'était tellement dégoûtant qu'à la fin, on ne pouvait plus respirer. Quant aux gants, c'était une paire par mois. » Pas de droits non plus pour ces travailleurs doublement



Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT avec les travailleurs sans-papiers de Bobigny à la manifestation du 19 mars à Paris